République Française
Département de l'Aveyron

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT GEORGES DE LUZENÇON

Séance du 15 octobre 2026
Délibération n°D2026-111

L'an deux mille vingt-six et le quinzef du mois d'octobre, à vingt-heures trente, le conseil municipal de la **Commune de Saint-Georges-de-Luzençon**, régulièrement **convoqué le 9 octobre2026**, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **M. Didier CADAUX, maire** de la Commune de **Saint-Georges-de-Luzençon.**
La séance a été publique.

Présents :	BERNARD Jean-Luc, CADAUX Didier, CHUREAU Esther, DELMAS Corinne, EGEA Frédéric, GAUFFRE Christian, LEPETIT Philippe, MUYS Elisabeth, PIONA Laurence, PRADAL Charlène, De SAINT SERNIN Guilhem, THOMAS Rémi, TOURNIER Anaïs et VICENTE Florian Formant la majorité des membres en exercice
Procuration(s) :	FAGES Christine (pouvoir à Mme DELMAS), GALTIER Samuel (pouvoir à M. VICENTE), ROCHE Aude (pouvoir à Mme CHUREAU)
Absent(s) excusé(s) :	CARRIERE Philippe, RAYNAL GAL Amérine

Nombre de Membres
Afférents au conseil municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part à la délibération : 14
Quorum : 10

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Elisabeth MUYS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

D2026-111 : Compte-rendu du maire au conseil municipal relatif à l'exercice des délégations de pouvoir du conseil municipal

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération D2026-048 en date du 30 avril 2026 listant les compétences du conseil municipal déléguées au maire,
Considérant que les décisions prises par le maire conformément à la délégation attribuée par le conseil municipal doivent être communiquées à l'assemblée délibérante,

Vu la liste des décisions prises comme figure ci-après,

Déclarations d'intention d'aliéner : décision de ne pas préempter les parcelles ci-après, en application du 15° de la délibération D2026-048 :

Date de décision	N° DIA	Parcelle	Consistance	Superficie	Prix
23/09/2026	0122252600013	AA454	Bâti	99 m2	143 000 €
30/09/2026	0122252600014	H433	Jardin	95 m2	1 640 €

Le Conseil municipal,

PREND acte du compte rendu des décisions citées ci-dessus et prises en vertu de la délibération du conseil municipal du 30 avril 2026.

Le maire et le secrétaire de séance procèdent à la signature du document qui sera publié sur le site internet de la commune, un exemplaire papier est tenu à la disposition du public.

Accusé de réception en préfecture
012-211202254-20261015-20261015_111-DE
Reçu le 21/10/2026

Référence ACTES : 5.4.1

République Française
Département de l'Aveyron

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT GEORGES DE LUZENÇON

Séance du 15 octobre 2026
Délibération n°D2026-111

Ainsi fait et délibéré, à SAINT-GEORGES-DE-LUZENÇON, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Elisabeth MUYS

Le maire,
Didier CADAUX

MAIRIE de SAINT GEORGES DE LUZENCON ★12 (Aveyron)★

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
DELAIS ET VOIES DE RECOURS : conformément à l'article R 421-1 du Code de la justice administrative, dans les 2 mois à compter de sa publication ou notification et transmission aux servies de l'Etat, vous pouvez entreprendre contre le présent acte :
- un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale,

et/ou
- un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr.

Acte rendu exécutoire
Après publication le : 27 OCT. 2026
Transmission au représentant de l'État le : 21 OCT. 2026

Référence ACTES : 5.4.1

Accusé de réception en préfecture
012-211202254-20261015-20261015_111-DE
Reçu le 21/10/2026